

Séance du :

15/09/2023

Date de la convocation :

08 Septembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY**

N° de la délibération 2023 _ 38	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt trois et les quinze septembre à 17h30,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents :** MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves –GAYMARD Marie-  
José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette - TROIN François et LUCAS Aurore.

**Secrétaire de séance :** LUCAS Aurore

**Objet : Régie de recettes du camping et du gîte du Pontet – Modification**

Le Maire donne lecture à l'assemblée des délibérations des 07/06/1986 –  
08/05/1989 et du 22/02/2008 instituant et modifiant la régie de recettes du camping  
municipal et du gîte municipal du Pontet.

Il rappelle au Conseil Municipal que suite à un contrôle de la Trésorerie, il y a lieu  
de modifier le montant maximum de l'encaisse.

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** que le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à  
conserver est fixé à 10 000 €.
- **DECIDE** que la périodicité des versements se fera au minimum tous les deux mois.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le: 29 SEP. 2023  
et publication le: 29 SEP. 2023

Le Maire

Le Maire  
A. BARALE

